L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 JANVIER 1857.

[illegible] et publié par
WEISSE & Co.,
[illegible]
N. DUFOUR,
S. HARBY.
[illegible] No. 83, entre Conti et [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible] 8 JANVIER.

[illegible] à la semaine.
[illegible] L'ABEILLE sont autorisés [illegible] des abonnements *à la semaine* de 25 cents pour les [illegible] payant aux porteurs.

Huit Janvier.

[illegible]

[illegible] sur le sucre.

[illegible]

[illegible] de fer en France.

[illegible]

De 1823 à 1830, années d'essais et de tâtonnemens, les compagnies dépensent, en moyenne, 476,000 francs par an. L'Etat ne leur fournit aucun concours.

De 1830 à 1842, l'indécision sur le système à adopter pour l'exécution, le peu de confiance que pouvaient encore inspirer ces spéculations nouvelles en paralysèrent le mouvement. Les dépenses s'élevèrent en moyenne à 14,340,000 francs pour les compagnies, l'Etat intervenant de son côté pour une dépense annuelle de 270,000 francs.

Une loi favorable vint, en juin 1842, imprimer une marche plus vive aux chemins de fer; de 1842 à 1847, la moyenne des dépenses annuelles atteint alors le chiffre de 86 millions pour les compagnies et de 44,400,000 pour l'Etat.

De 1848 au mois de décembre 1851, époque où les préoccupations politiques tarirent les sources du crédit public, les dépenses des compagnies furent restreintes à la moyenne de 50 millions par an, l'Etat s'imposant le sacrifice de 75 millions.

A partir de 1852, les dépenses croissent dans une forte proportion et s'élèvent en moyenne à 216 millions, tandis que l'Etat ne contribue plus pour sa part que 17 millions par an. Mais c'est en 1855 et 1856 que les travaux se poussent avec une activité extraordinaire, les compagnies ayant dépensé dans ces deux années 889 millions et l'Etat seulement 30 millions.

En résumé, le réseau des chemins de fer français a coûté jusqu'à ce jour 3,090,000,000, dont 661 millions à la charge de l'Etat, et 2,419,000,000 à la charge des actionnaires.

Voici pour le passé, quant à l'avenir de cette vaste entreprise, dont les travaux seront achevés dans une période de dix années, et qui n'aura pas coûté moins de 860 millions de piastres, nous empruntons les conclusions du rapport:

Le mouvement croissant des revenus des compagnies est de nature à maintenir la confiance publique. Les produits nets, qui s'étaient élevés, en 1847, au chiffre de 22,000 fr. par kilomètre, étaient descendus subitement à 13,000 fr. en 1848; mais depuis 1852, et malgré l'adjonction de lignes secondaires, leur marche ascensionnelle est constatée par les lignes suivantes:

"En 1852	21,600 fr.
"En 1853	24,600 fr.
"En 1854	26,400 fr.

"Ces produits ont reçu en 1855, de l'Exposition Universelle, une impulsion exceptionnelle, et se sont élevés à 30,300 fr.; mais si ce chiffre n'est pas atteint pendant cette année, la progression n'en est pas moins continue sur l'année 1854: car, d'après les états des trois premiers trimestres, les produits nets de l'année 1856 paraissent devoir s'élever à 28,000 fr. au moins par kilomètre.

BÉNÉFICE DE M. SAGE.—Une des pièces qui obtiennent en ce moment le plus de succès au théâtre de la Gaîté, est celle de *Monsieur Tompson*. Un ancien artiste du théâtre d'Orléans y joue le rôle de MORBLEU. Il y a été fort applaudi, et l'administration, voulant lui témoigner sa satisfaction, lui a offert un bénéfice qui aura lieu demain, vendredi. *Monsieur Thompson* fera naturellement les frais de la soirée. M. Sage compte sur la présence de tous ses amis, et nous croyons pouvoir lui annoncer un public nombreux, car le spectacle aura pour les habitués de notre scène française un charme piquant qui les attirera de l'autre côté de la rue du Canal. M. Carter, ayant à cet effet obtenu l'autorisation de la direction du théâtre d'Orléans, a offert son concours au bénéficiaire.

MUSÉE DE VANNUCHI.—Au musée de Vannuchi se trouve une vue de la bataille de la Nlle-Orléans que nous recommandons aux visiteurs. Nous ne doutons pas que ces derniers ne soient nombreux aujourd'hui au No 107 rue St-Charles.

AMBROTYPE.—La vogue de M. Frobus, dont les ateliers de daguerréotype et d'ambrotype sont situés au No 72 rue de Chartres, augmente tous les jours, ce qu'expliquent à la fois et l'incontestable talent de l'artiste et le bon marché exceptionnel auquel il livre ses meilleures épreuves. Les salons de M. Frobus offrent en outre une piquante curiosité; on y trouve des singes, des tigres, etc., etc.

DENTISTE.—Le Dr CHARLES E. KELLS, 151 rue du Canal, est un de nos meilleurs dentistes. Nous nous plaisons à le recommander aux familles.

CHRONIQUE LOCALE.

Spectacles de ce soir.—Au théâtre de la Gaîté: [illegible] drame; l'orchestre exécutera "Hail Columbia" et "The Star Spangled Banner"; [illegible] représentant la bataille du 8 janvier.

—Au théâtre St-Charles, deuxième représentation de [illegible] drame—Bob Nettles, comédie—[illegible] remplira les principaux rôles.

1re Cour de District.—Le grand jury s'est [illegible] hier et a trouvé [illegible] pour les personnes suivantes:

[illegible]

Cour des Recorders.—Daniel Gale s'est présenté [illegible] du premier district pour répondre à l'accusation d'avoir obtenu de J. J. Jones [illegible] de $150 en disant qu'il possédait [illegible]

[illegible]

Wm Doyle répondra, le 22 du courant, à l'accusation d'avoir porté un coup de couteau à John McLeod.—Cautionnement de $500.

John Fields est accusé d'être entré chez Adelaide Bi... [illegible], de l'avoir assaillie et d'avoir menacé de la tuer. Cautionnement de $250; instruction fixée au 22 du courant.

L'interrogatoire de John Hancock Baxter que des officiers ont surpris possédant de la fausse monnaie, a été renvoyé au 12 du courant.—Cautionnement de $500.

Philip Butcher, accusé de tenir, au No 224 rue Royale, une maison où l'on a fait du tapage et où il dérobe des joueurs après minuit, a été condamné par le recorder intérimaire Holland, à une amende de cinquante piastres.

Elizabeth M. Dowell, Mad. Tellman, Bridget Ola... [illegible] ont été condamnées chacune vingt-cinq piastres. Aux lieux dix piastres d'amende, parce que des personnes trouvées autour des tables qu'elles tenaient au marché ont troublé la paix.

Enquête.—Le coroner a pratiqué, hier, à bord [illegible] Quatrième District, la levée du corps de Richard O'Brien, mort des suites d'une chute. O'Brien était veuf et avait 36 ans.

(Communiqué.)

PEINTURE.

Ne vous est-il pas arrivé, monsieur l'Editeur, de vous demander comment il se faisait que la population louisianaise, si éminemment distinguée par son goût pour la musique, fût restée, pour tout ce qui tient aux autres arts, dans une indifférence aussi complète qu'incompréhensible? Cela tient sans doute de ce que, grâce à l'opéra que nous avons eu en permanence depuis plus de trente ans, l'oreille s'est formée, le goût public s'est développé par l'audition des chefs-d'œuvre et surtout par la comparaison de ces chefs-d'œuvre entr'eux. On ne peut en dire autant des autres arts qui n'ont jamais été cultivés ici. En fait de sculpture nous avons la statue de Jackson dont mon patriotisme me défend de parler, et pour la peinture, si de tems en tems un homme de talent a paru dans notre ville, il s'est bien vite pénétré de l'esprit "commercial" qui nous domine tous et il s'est empressé de faire le plus grand nombre de portraits dans le moins de tems possible, ou en d'autres termes il a renié l'art pour le métier. Je serais injuste si je ne reconnaissais à cette règle quelques nobles exceptions, mais jamais le public n'a été appelé à juger les œuvres recommandables qui ont vu le jour dans notre ville et, portraits ou tableaux disparaissaient de l'atelier de l'artiste sans être vus par d'autres que par les heureux acquéreurs ou un petit nombre d'amis. Faute de comparaison, il a donc été impossible à cette nombreuse partie de la population qui n'a pas vu l'Europe d'apprendre à juger la peinture ou la sculpture, ces deux sœurs de la poésie et de la musique.

Ces réflexions m'ont été suggérées par une visite que je viens de faire à l'atelier d'un homme que son talent hors ligne place au premier rang parmi les peintres qui ont visité la Nouvelle-Orléans. Je fus conduit à l'atelier de M. Bernard, rue du Canal No 165 par un de mes amis à qui M. Bernard a été recommandé par quelques-uns des premiers peintres de Paris.

M. Bernard est un des élèves préférés de Paul Delaroche, ce grand peintre que la France vient de perdre et qu'elle ne remplacera pas.

On retrouve dans la peinture de M. Bernard toutes les solides et brillantes qualités de son illustre maître: dessin pur, couleur vraie et pleine de lumière, ces deux choses si difficiles que deux grandes écoles ont pu se former et grandir, quoique chacune d'elles ne possédât qu'une de ces qualités.

Comme son maître, M. Bernard a su éviter le parti pris de ces deux écoles, dont l'une ne voit dans la peinture que le dessin, tandis que l'autre n'y voit que la couleur.

En entrant dans l'atelier de M. Bernard on est tout d'abord frappé de la manière aisée, naturelle dont sont posées ses figures et de la parfaite ressemblance des sujets. Ce grand portrait de M. Gen...... banquier, semble prêt à sortir de son cadre pour vous tendre la main. Cet autre de M. T...... plus facile peut-être à cause des caractères de la figure, me semble une des ressemblances les mieux réussies que l'on puisse produire. Ces chairs sont vivantes, et le sang circule sous la peau. Mais que dire de ces admirables figures de jeunes femmes dont le pinceau a reproduit toute la fraîcheur et dont la richesse des étoffes que l'on croirait pouvoir palper à pleine main? Il faut admirer, et se féliciter de posséder un homme d'un talent aussi remarquable. Mais comment se fait-il que ses œuvres n'aient jamais dit un mot des œuvres de M. Bernard? Je ne puis croire qu'ils aient ignoré sa présence à la Nouvelle-Orléans, où déjà cet artiste est si connu. Pendant la demi-heure que j'ai passée dans l'atelier de M. Bernard, dix dames, au moins, sont venues voir ses portraits. N'existerait-il donc pour Messrs. L. P. C...., E. L...., J. de B...., ces spirituels écrivains, n'existerait-il donc qu'un art qui fut digne de leur attention? La musique et le théâtre doivent-ils exclusivement remplir leurs charmants feuilletons? Je ne le pense pas, car je les sais aussi capables d'apprécier un beau tableau qu'un bon opéra.

J'engage donc ces messieurs et le public à faire une visite à l'atelier de M. Bernard; ils trouveront chez cet artiste, homme du monde et homme d'esprit, une douzaine de portraits achevés qui leur suffiront pour juger du talent du peintre. Et je me trompe fort ou leur appréciation confirmera pleinement ce que je viens d'en dire. * * *

(Communiqué.)

Aux vétérans de 1814 et 15.

8 JANVIER......quelle journée d'allégresse pour vous, que de beaux et grands souvenirs cette date doit réveiller dans vos cœurs. Gloire à vous, vétérans, hommages vous soient rendus; que notre admiration pour vous soit un culte......Mais, faut-il qu'à côté de cette allégresse se joigne la tristesse...... hélas! Vétérans, vos rangs diminuent chaque année, la mort a décimé un grand nombre de vos compagnons d'armes. Aussi, nous nous permettons de vous donner un conseil, qui est de vous prier de vous rendre aux saints lieux, aujourd'hui, et d'y faire célébrer une messe à la mémoire de ceux de vos frères qui ne sont plus.....Allez, vous vieux guerriers rayonnant de gloire, courbés sous le poids de l'âge, allez incliner vos fronts aux pieds des autels, allez imposer silence aux vanités humaines, en rendant au Créateur, à la mémoire de vos frères qui ne sont plus, des hommages, et implorer sa clémence infinie. Allez invoquer le ciel, qu'il bénisse les mânes de vos frères d'armes: les Jackson, les Savary, les Ross, les Laveau, les Portier et autres de glorieuse mémoire.

Nous, vos descendants, en vous invitant à rendre ce pieux service aux mânes de ces frères, avons au moins l'intention de vous affliger que de faire revivre à vos yeux l'image de vos compagnons qui ne sont plus!......Leur dette est payée à la nature.

En attendant, Vétérans, que les destins réunissent vos cendres aux leurs, allez jeter quelques larmes sur leur cénotaphe. Joignez vos prières de douleur à celles du ministre de nos saints autels; touché de vos larmes et de vos regrets, il interposera sa sainte voix pour attirer sur vous les bénédictions du Créateur, et procurer la béatitude éternelle à ceux de vos compagnons qui vous ont délaissés sur cette terre.........

Et nous, vos enfants, nous viendrons vous contempler dans cette attitude, et mieux comprendre encore, que l'homme n'a qu'une seule âme........et ceux qui aujourd'hui se croient si grands, viendront attacher leurs regards sur l'emblème funèbre, et sauront que tout se confond dans la poussière, et apprendront que quand la mort leur arrachera leurs dépouilles mortelles et les aura précipités dans la nuit du tombeau, il ne restera plus rien de leurs éphémères projets, rien de leur ambition insatiable, rien de leur injustice. Oui, Vétérans, à votre aspect, le méchant regrettera de n'être ni compatissant ni charitable.

Et nous, vos fils, puissions-nous ne jamais vous déshonorer par aucune action indigne de notre patrie, que vous avez arrosée si héroïquement de votre sang, en 1814 et 15. L. D......

APPLICATION DE LA VAPEUR
A la marine marchande
EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de la transformation de la marine à voile, qui tend de jour en jour, comme la marine militaire, à remplacer par la vapeur les moyens surannés dont elle se sert aujourd'hui, ou du moins à les suppléer si elle ne les supprime pas tout à fait. L'hélice ne remplacera pas complètement la voile, ainsi qu'on l'a dit; mais l'hélice jointe à la voile sera le complément désormais indispensable. Selon toute apparence, c'est là une solution définitive du problème. Quand le vent est favorable, pourquoi n'en pas profiter? C'est un agent naturel d'une force considérable et qui ne coûte que quelques manœuvres et quelques agrès. Quand, au contraire, la mer est calme, pourquoi ne pas recourir aux machines puissantes que l'industrie humaine a créées pour suppléer à l'inertie des vents?

Afin de se convaincre que c'est bien là de nos jours la tendance des choses, il suffit de jeter les yeux sur un document que viennent de publier les *Annales du commerce extérieur* sur la marine à vapeur tant en Angleterre qu'en France, au 1er janvier 1855. D'après cet excellent recueil, compilé avec tant de soin, l'Angleterre compte un effectif de 36,348 bâtiments de toutes grandeurs, de toutes formes, tant à voiles qu'à vapeur. On a calculé que tous ces bâtiments, mis bout à bout, formeraient une ligne continue qui n'aurait pas moins de 1454 kilomètres de long. Cette flotte immense pourrait d'un bout toucher au bord de la Tamise, et de l'autre, à Lisbonne ou à Dantzick. Elle jauge en tout 5,116,000 tonneaux; et les équipages réunis ne montent pas à moins de 270,000 hommes de mer.

En face des forces britanniques, la France ne compte que 14,248 bâtiments, qui jaugent en tout 872,156 tonneaux. On voit l'énorme différence. Elle se répartit dans des proportions diverses sur les bâtiments et sur leur contenance. Quant au personnel, le chiffre exact n'est pas connu; mais le nombre ne peut guère aller au-delà de 100,000.

Maintenant, quelle est, dans ces deux flottes marchandes de la France et l'Angleterre, la part respective de la vapeur et de la voile? Pour la France, 225 steamers portant 44,493 tonneaux, et dont 117 pour la Méditerranée, et 108 pour l'Océan. En dix ans le nombre a doublé; car il n'était que de 109 en 1845. L'Angleterre a 1480 bâtiments à vapeur, non compris les steamers des colonies. Ces 1480 bâtiments jaugent 298,126 tonneaux. Des trois parties du Royaume-Uni, l'Angleterre à elle seule possède 1127 steamers; l'Ecosse, 223, et l'Irlande, 130. Parmi les ports, Londres en a 407; Liverpool, 250; Glasgow, 108; Newcastle, 98; Shieldf 82, etc., etc. Chez nous, le Havre et Rouen réunis n'en ont que 55; Marseille, 91, et Nantes, 20.

Presque tous les steamers de l'Angleterre ont cessé d'être en bois; on les fait actuellement la plupart en fer. A Londres, la proportion est de 79 sur 102; à Liverpool, de 26 sur 37; à Glasgow, de 29 sur 32. Les steamers en bois sont aujourd'hui de vieux bâtiments qu'on s'abstient de mettre à la réforme par économie, mais qu'on remplacera, dès qu'ils seront hors de service, par des constructions différentes.

Pour ce qui regarde l'hélice, les armateurs, si l'on en juge par les immatriculations de 1854 et de 1855, ont pris généralement le parti de supprimer les aubes. Par exemple, la Compagnie Péninsulaire et Orientale n'a pas fait construire en 1854 un seul steamer qui ne fût à hélice. C'est un exemple qui est généralement suivi à Londres, à Liverpool, à Glasgow. Cependant, à l'heure qu'il est, sur les 1480 vapeurs du Royaume-Uni, il n'y a pas encore plus de 214 hélices.

Tous ces chiffres méritent la plus grande attention; et ils sont très significatifs. C'est depuis deux ans surtout que le progrès s'est manifesté, et que l'hélice combinée avec la voile a été presque exclusivement employée. Les services que ce nouveau système a rendus sont faits pour encourager des progrès nouveaux; et c'est principalement pour les longs trajets, tels que ceux qui nous occupent, qu'ont été faits les efforts les plus énergiques. C'est là, en effet, que la régularité et la rapidité sont le plus nécessaires. On a pu voir, dans les journaux anglais et les correspondances d'Australie qu'ils publient, les plaintes perpétuelles des négociants de Melbourne, de Sydney et de Victoria. Les clippers à voiles ne pouvaient jamais répondre de leur marche; et tandis que les meilleurs mettaient parfois 65 et 70 jours, les autres en mettaient 95, 100 et 110. Qu'on s'imagine ce que doivent être pour des gens d'affaires des incertitudes et des retards de cette espèce! C'est à s'y ruiner vingt fois; et quand les commerçants australiens demandaient à grands cris, soit à leur législature, soit à la mère-patrie, un meilleur service, on ne pouvait qu'approuver leurs doléances et faire tout au monde pour les apaiser.

C'est là ce qui a déterminé la récente adjudication dont nous avons parlé à plusieurs reprises, et qui est venue faire droit à des réclamations si légitimes. Depuis cette adjudication, l'Australie est assurée que, pour les dépêches au moins et pour les voyageurs, la traversée sera régulière et rapide. Les pénalités énormes qu'a fixées l'Amirauté anglaise, et devant lesquelles a reculé la Compagnie Péninsulaire et Orientale, sont une garantie de plus du désir ardent que nourrit le gouvernement anglais, et qui répond au désir non moins ardent des colons. Il est possible que cette garantie ne soit pas aussi efficace qu'on se l'imagine, pour assurer bien certainement le trajet en 53 jours, même par la mer Rouge et par l'Egypte. Mais le service, s'il n'est pas encore absolument tout ce dont on a besoin, sera, sans le moindre doute, beaucoup meilleur qu'il n'est à présent. Il y a tel navire parti de Victoria qui apporte 20 ou 25 millions d'or. Un retard d'un mois bouleverse toutes les combinaisons commerciales fondées sur cet arrivage, et fait perdre en outre des sommes considérables d'intérêts sur les sommes attardées.

L'hélice, en se joignant à la voile, peut éviter tous ces inconvénients; et voilà pourquoi c'est aujourd'hui le seul propulseur qu'on applique aux steamers qui font ces grandes navigations dans les mers de l'Inde-Chine. Mais pour la vapeur, il faut des dépôts de charbon; et sur la route actuelle il est impossible à peu près d'en faire. On augmente donc démesurément la longueur et le tonnage des navires, afin qu'ils puissent porter à bord tout le combustible nécessaire. Au contraire, par la route qu'ouvrira le canal de Suez, les navires trouveront autant de dépôts qu'on le voudra: à Gibraltar, à Malte, à Alexandrie, à Suez, à Djeddah, à Aden, etc. On n'a qu'à voir ce qui vient de se passer pour la nouvelle Compagnie de la malle australienne. Son service a pu être rapidement monté, grâce aux dépôts de charbon que lui a offert généreusement la Compagnie Péninsulaire et Orientale, vaincue par elle dans l'adjudication.

Mais l'hélice même ne sert encore aujourd'hui que dans ces grands trajets que pour les dépêches et les voyageurs. Quand l'isthme de Suez sera coupé, rien n'empêchera que la totalité des marchandises ne soit transportée également par ce moyen, dont le prix ne dépassera plus celui de la voile. D'après les faits dès à présent accomplis, ces prévisions n'ont rien d'hypothétique; et la plus froide raison doit avoir foi dans l'avenir prochain qui les verra se réaliser. G. L.

ATTENTION.

Ventes à l'encan par Beard & May.

Jan. 9—Esclaves remarquables.

Jan. 10—Résidence en briques rue Apollo, pour le compte de la succession Aline Vogel.—Propriété améliorée et vagues rue Baptiste, Faubourg Livaudais, dans district.—Propriétés améliorées rue des Champs-Elysées, terrains vagues rue Bienville, la moitié indivise de 81 terrains [illegible] [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

XXII.

Carlotta conduisit le commandant selon son désir, et le fit entrer dans la chambre où Clarisse, éditeur de cette histoire, et sa nourrice Marcelline devaient plus tard se mettre aux écoutes pour surprendre le secret que nos lecteurs ne tarderont pas à connaître. Il n'y avait, en effet, dans cette chambre que quelques vieux meubles dont un paravent, des cadres démodés et des malles vides.

—De sorte que la maîtresse n'a jamais besoin d'entrer ici? demanda Gontier.

—Jamais.

—Et ce mur?

—Il est fort épais; voyez plutôt.

—Oui, cette maison a dû être jadis une abbaye. Ce mur a dix pieds d'épaisseur.... mon plan est arrêté....sortons. Adieu, Carlotta, adieu, mon enfant.... Si tu me sers avec discrétion, avec zèle, tu seras contente de moi.

—Oh! commandant, jamais chien ne fut plus fidèle à son maître que la pauvre fille de Milan à son bienfaiteur.

—Merci....tu feras une bonne action, car, je suis bien malheureux!....Tu viendras, ce soir même, à la nuit, prendre mes instructions........n'y manque pas.

—Soyez sans crainte.

Rentré chez lui, Paul Gontier sortit pour demander à parler au propriétaire de l'hôtel de la Poste, et dès que cet homme se fut présenté il lui dit:

—Monsieur, je ne me trouve pas convenablement logé, n'avez-vous pas mieux à m'offrir?

—Après le premier de l'escalier à droite, qui est loué, c'est mon plus bel appartement.

—C'est de l'exposition que je me plains.... pourriez-vous me mettre au-dessus de ce premier dont vous parlez?

—Je regrette infiniment de n'avoir plus là que deux chambres.

—Très bien, ces chambres me suffiront.

—Mais, monsieur, ce sont presque des lambris bonnes à loger un domestique.

—Peu m'importe. Seriez-vous assez bon pour me les montrer?....

—Très volontiers; vous verrez qu'il est impossible de vous offrir un pareil coin.

—Mais, c'est tout ce qu'il me faut, dit Gontier lorsque, conduit sur les lieux, il eut reconnu que les humbles et petites chambres en question étaient en quelque sorte des galetas contigus au mur de dix pieds qu'il avait remarqué dans la pièce de débarras, voisine de la chambre à coucher de sa femme.

—Eh quoi! monsieur, s'écria l'aubergiste, vous voudriez camper ici?

—J'y suis décidé.... Quel est le prix?

—Je n'en ai pas pour ce réduit.

—Alors, monsieur, pour que mes caprices ne vous soient pas onéreux, je prends ces chambres à l'année et au même prix que l'appartement où vous m'aviez mis.

L'aubergiste recula d'un pas et regarda Gontier avec un profond étonnement.

Fantaisie de malade, reprit le commandant; nous autres Italiens, nous avons parfois des idées bizarres. — Etes-vous homme à garder un secret, mon cher hôte?

—Sans doute.

—Eh bien! sachez que je suis atteint d'une maladie qui ne pardonne pas.... Regardez mes yeux, mes lèvres, mon visage.... Cette pâleur répandue sur mes joues doit vous apprendre que je suis poitrinaire et que je me meurs!.... Oh! pas de consolations, je vous prie.... je suis plus résigné que malade.... Je pourrais fixer, à quelques jours près, la date de ma mort.... J'en ai pour trois mois, pour quatre mois si Dieu fait un miracle en ma faveur. Votre ville m'a semblé charmante.... elle me plaît; j'y veux laisser mes os, et c'est bien le moins, avec la fortune dont je suis maître, que je me passe la fantaisie de choisir le lieu où je dois quitter la vie. Ce lieu, le voilà, c'est cette chambre..... elle est libre, j'y reste. Or, comme je veux que mes tristes fantaisies, si originales qu'elles puissent paraître, soient respectées et non critiquées, je vous prie de me garder le secret sur tout ce que vous venez d'entendre.

—Je vous le promets, monsieur.

—Vous avez mes papiers, je ne suis ni conspirateur, ni homme puissant, ni homme public, je suis un riche malade, un très riche moribond, voilà tout.... Si vous vous taisez sur mon compte, si vous obtenez de vos gens que personne ici ne s'occupe de moi, je suis, chez vous, complètement isolé des curieux, je ne vous donne ma parole que vous ne serez pas oublié dans mon testament.

—Monsieur, croyez.......

—C'est chose dite...... Voilà d'avance le prix de ces chambres pour une année...... Veuillez faire placer deux lits dans cette pièce pour mon domestique et pour moi. J'y coucherai cette nuit. Vous répondrez aux questions de vos gens à mon endroit, que je suis un pauvre diable...... et chacun m'oubliera.

XXIII.

Nous avons dit que Louise Gontier était venue, le jour des funérailles de la baronne Elizabeth, s'enfermer avec Claire à la Maison Verte, et nous avons hâte de mettre en lumière quelques mouvements heureux du cœur de cette femme dont nous nous sommes fait l'accusateur sévère, mais équitable et surtout fidèle.

Singulier contraste! le génie du mal pouvait dominer, chez Louise, toute inspiration du bien; il pouvait détourner sa victime des penchants qui l'eussent conduite à une vie noble et la pousser au désordre; mais l'œuvre du Créateur est si belle, que les ingénieux artifices de Satan ne sauraient la détruire en entier; ils nous conseillent le crime et nous le font commettre, mais ils ne peuvent pas étouffer en nous le germe des vertus que Dieu déposa dans nos âmes; ils ne peuvent pas nous soustraire au blâme de notre incorruptible conscience, et c'est toujours sous la face voilée de notre ange gardien que nous tombons dans les bras de tentateur.

Louise agissait ainsi certainement de résolution bien arrêtée; mais nous devons dire à sa louange que son esprit était encore plus perverti que son cœur. En partant pour l'Allemagne, elle avait juré la perte de Claire, celle de Michel Furster et la sienne propre; elle avait brûlé ses vaisseaux pour mieux assurer le succès des fatales entreprises de son orgueil; mais elle ne pouvait pas prévoir qu'à la lueur même de l'incendie allumé par ses mains, elle apercevrait, comme de sinistres fantômes, sa première jeunesse, les jours heureux de son plus bel âge, et son bonheur naufragé.

Pendant les huit jours que dura l'agonie de la baronne Elizabeth, Louise comprit que Furster se devait exclusivement à sa mère, et, loin de lui reprocher la tiédeur qu'il semblait lui montrer, elle en tint compte comme d'une vertu.

Ce dernier mot ne paraît pas, au premier examen, être ici à sa place; c'est cependant avec intention que nous l'avons écrit, car il est juste, car il résulte de certaine étude du cœur humain que nous trouvons disposés à la sincère appréciation des qualités et des vertus qui ne font pas obstacle à nos passions, nous devenons en même temps sous l'empire de la passion, [illegible] aux pieds celles que doivent combattre nos mauvais entraînements. Ainsi, l'homme sera fier de rencontrer chez la femme qu'il aura séduite et arrachée du foyer conjugal, l'amour maternel, la charité, la générosité, sentiments nobles en opposition flagrante avec l'adultère; ainsi la femme se parera de la loyauté, de la bravoure, de la délicatesse de son amant, quoique cet amant commette un vol et une lâcheté en s'emparant, dans les ténèbres de l'intrigue, d'un cœur légitimement possédé par un autre; mais ce que l'homme et la femme ne reconnaîtront jamais, c'est le droit de résister à la passion qui les égaro, au nom de l'une de ces qualités dont ils feront, selon le cas, soit vertu, soit faiblesse.

Louise était d'autant plus dans ces idées, que son esprit se distinguait par une rare finesse; une inclination vulgaire lui apparaissait comme une monstruosité, et elle ne s'était audacieusement décidée à se perdre que parce que Furster était, pour elle, un homme accompli. Ce fut donc avec calme que Louise Gontier attendit la sombre terminaison de la maladie de la baronne Elisabeth, et quoique Mme Elizabeth gênât sérieusement les combinaisons stratégiques de l'habile coquette, elle ne fut pas moins pleurée, avec quelque sincérité, par celle qu'avait causée sa mort.

Michel s'était senti foudroyé par cette catastrophe inattendue, et il était impossible, même sans hypocrisie, que Louise ne mêlât pas ses larmes à des larmes si pures.

Le jour de l'enterrement, Mme Gontier accourut, de bonne heure, à la Maison Verte, dont la façade principale était tendue de deuil, et, en entrant dans le vestibule elle rencontra le cercueil de la baronne, que deux vieux serviteurs entouraient de cierges sinistres. Un soupir partit de l'un des coins de cette salle ouverte à tout venant, fixa l'attention de Louise, et elle reconnut Claire, qui, agenouillée aux pieds du catafalque, priait dans la douleur.

A cette vue, Louise ressentit une secousse de l'âme et frissonna; puis, comme si elle eut été délivrée des obsessions du mauvais ange que l'image du Christ et les emblèmes de la mort écartaient de ces lieux funèbres, elle éprouva une sorte d'horreur, de honte, d'effroi, et, se laissant tomber à genoux près de son amie d'enfance, près de la chaste femme dont elle avait, réparé la perte, elle pria, tout bas, avec elle, pour la victime dont elle avait creusé la tombe.

Ce moment de sensibilité fut sincère; et si le feu céleste eût foudroyé Louise Gontier dans ce moment de repentir véritable, elle serait morte pardonnée de ses méfaits.

Claire ne tarda pas à s'apercevoir de la présence de Louise; elle tendit une main tremblante à son amie en tournant vers elle son beau visage sillonné de pleurs. Bientôt Michel Furster apparut; il était inquiet de l'absence de sa femme, et venait l'arracher aux derniers mais trop douloureux devoirs de la piété filiale. Il s'arrêta, frappé de stupeur, en reconnaissant Louise, la complice de ses préméditations criminelles, à côté de Claire; et, obéissant à de nobles remords, il se prit à détester, à son tour, son funeste égarement.

Nous ne tarderons pas à reconnaître les conséquences fatales de cette conformité de bons sentiments chez Louise et Furster, appelés à nous fournir un exemple, rare, il est vrai, de cette maxime farouche que *le bien naît du mal*, que *le mal naît du bien*.

Après un moment de recueillement, Michel Furster offrit sa main à Claire, et il la soutint délicatement; puis, se tournant vers Louise, il la salua avec froideur, et la pria, sans aucun doute, simplement poli, de vouloir bien sortir avec lui.

Mme Gontier ne prit pas garde à cette métamorphose, qui, en tout autre lieu, en toute autre circonstance ne lui eût pas échappé; elle était sous la bienfaisante impression de la prière et complètement dégagée de préoccupations mondaines. Ce fut donc naturellement et sans arrière-pensée, que Louise accompagna Claire et fut donné le bras pour la soutenir. Michel s'arma de courage et se rendit dans le grand salon pour y recevoir les étrangers qui ne pouvaient pas tarder d'arriver.

Claire s'enferma dans sa chambre avec Louise, et donna les douleurs profondes sans amertume, elle garda le silence, prêtant l'oreille aux bruits de dehors qui devaient lui annoncer la prochaine disparition de la sainte créature qu'elle avait aimée comme elle aurait voulu pouvoir aimer sa mère.

Louise, s'efforça de rompre cet accablement; elle ne semblait entraînée vers Claire par [illegible]

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

Marié, à Mobile, mardi, 6 du courant, par le Rév. Leacock, M. A. BIENVENU, de la Nlle Orléans, à Mlle FANNIE OLIVER, de Mobile.

Toutes les familles devraient avoir les AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND.

Ils guérissent radicalement les maladies auxquelles les enfants sont sujets en été.

Camden, N. J., 14 mars 1855.

Mon cher Monsieur,—C'est avec un vif plaisir que je vous annonce le bien que vos Amers Allemands ont fait à ma famille. Mon fils, âgé de deux ans, ayant eu la maladie d'été, j'eus vainement recours à divers remèdes qui m'avaient été recommandés et à ceux que les médecins avaient prescrits. Je l'envoyai à la campagne, mais il ne s'en trouva pas mieux. J'avais une bouteille des AMERS ALLEMANDS; je lui en fis prendre, et, à mon grand étonnement, il fut entièrement guéri. Il en prit encore quelques temps et sa santé redevint florissante. J'ai la plus grande confiance dans vos Amers et n'hésite pas à dire que toutes les familles devraient en avoir.

Je suis, &c. JOHN W. PARIS,
Plum street, au-dessus de Second.

Au Dr C. M. Jackson.

(Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.)

A vendre par J. WRIGHT & Co,
Nos 21 et 151 rue Chartres

Un CAMP D'[illegible]—Nous pensions que le Cherry Pectoral d'Ayer était l'Ultima Thule des remèdes et des [illegible] [illegible] Lancaster, Argus, Ky.

A vendre par les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres

Nos lecteurs n'ignorent pas que nous n'avons jamais annoncé les médicaments patentés. Nous publions aujourd'hui une annonce de PILULES D'AYER, non pas seulement à cause du paiement, mais parce que nous croyons sincèrement que le docteur Ayer est un des médecins et un des chimistes les plus distingués du monde [illegible]

Democrat, Mc Arthur, Vinton Co., Ohio.

Amers d'Hostetter.—[illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

LE GRAND REMEDE RUSSE POUR LE BIEN PUBLIC.

Chaque mère devrait avoir une boîte sous la main pour le cas où il surviendrait un accident à ses enfants.

REMEDE RUSSE DE REDDING.

C'est un remède qui a été inventé à Boston, qui est connu depuis trente ans [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres

Lecteurs, Médecins, [illegible] les Pilules d'Ayer [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres.

Apprenez l'Anglais!
IL LE FAUT,
C'est indispensable dans ce pays; [illegible] avec des livres et des grammaires, [illegible]
[illegible]
C'est la meilleure et la seule grammaire, offert, 13—rue ST-CHARLES—13, à l'établissement du prof. BRETTE, où, dès la première leçon, vous entrez en conversation pratique *AVEC DES AMERICAINS,* [illegible] pour habituer vos oreilles aux sons, et autre langue à la véritable prononciation anglaise. Tous les élèves doivent se souvenir, qu'après la première semaine, IL LEUR SERA DEFENDU de parler une autre langue que l'Anglais. *Il y a aussi un cours de Français et d'Espagnol.*

Aux demoiselles.
ON demande immédiatement à l'établissement du Professeur Brette, 13 rue St-Charles, plusieurs demoiselles espagnoles, ou parlant facilement l'espagnol.

Leur tâche sera simplement d'engager une conversation facile avec les élèves pendant une heure au deux par jour.

La place est permanente avec bon salaire.

On demande aussi plusieurs demoiselles parlant ou français, ou allemand, ou anglais.

Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations. 8 jan—1m

L'ASSEMBLEE annuelle des souscripteurs de la Société des Orphelins (dans le but d'élire des directeurs pour l'année courante) aura lieu VENDREDI, 16 du courant, à l'Asile Poydras, à Rue [illegible] ville, de midi à 2 heures de l'après-midi. 7 janv—10

Modes et Marchandises sèches
Vingt-cinq pour cent de rabais.
No 156 rue Royale.
MME Vve CHARRY ayant cédé son bail et se retirant des affaires pour cause de santé, vendra tout le stock des marchandises à vingt-cinq pour cent au-dessous du prix de facture. 8janv—6f

AVIS.
LES personnes ayant des réclamations contre la succession de Louis Bernat sont priées de les présenter ici à R. TOLEDANO, Exéc. ou à Dr TH. FORTINEAU, Exéc. 6 jan—7 fév

ON DEMANDE à acheter un petit domestique nègre de 14 à 16 ans. S'adresser à la pharmacie D. PERES, au coin des rues Copti et Bourbon. 6janv

UNE bonne cuisinière pour une petite famille trouvera de l'emploi en s'adressant au No 16, rue Bienville, au rez de chaussée. Une personne de couleur serait préférable. 8 jan—3

Demande de domestique.
ON demande une domestique, blanchisseuse et un peu cuisinière, parlant le français. S'adresser au No 128, rue St-Louis. 8 janv—3f

UN jeune homme de 18 à 19 ans, ayant une bonne écriture, et sachant parler l'anglais et le français, pourrait avoir une place dans une maison de commission. S'adresser à la poste, boîte P, 80. 8 jan—3t

Dr Charles E. Kells, DENTISTE,
151, rue du Canal,—Nlle-Orléans.
8 janv—1an

I. O. O. F.
Loge Harmonie No 38.
L'installation des officiers élus pour le terme de janvier à juillet, aura lieu VENDREDI, 9 courant, à 7 heures P. M. Les officiers et membres de la loge et des autres loges d'Odd Fellows sont priés d'assister à la séance.
Par ordre du N.-G. A. LESPINASSE Jeune, Secrétaire
8 jan—2f

Maison à louer.
La belle maison, avec magasin, No 68, rue St-Louis. Pour les renseignements, s'adresser au No 179, rue de la Douane. 8jan—6

GRAINES de trèfle de Naples.—Reçues [illegible] Amérique d'Italie. A vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson

GRAINES de trèfle de la Havane—En balles de grains [illegible] A vendre par MORENO FRERES, 25, Vieille Levée. 8janv—6

EN débarquement du navire Saragossa, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge St-Julien Médoc
80 demi barriques vin blanc Haut Sauternes
300 caisses vin blanc Haut Sauternes, supérieur
300 caisses vin blanc [illegible]
400 caisses vin rouge vieux Château Brane Médoc
600 caisses vin rouge bon ordinaire St-Julien Médoc
300 do vin rouge St-Julien Médoc en 1/2 bout.
A vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson

EN débarquement du navire Saragossa, de Bordeaux:
75 c de 100½ boîtes sardines à l'huile de Nantes
75 caisses de 100½ boîtes sardines à l'huile, de [illegible]
A vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson

EN débarquement du navire Saragossa, de Bordeaux:
100 p de pipe vieille eau de vie de St-Brice 1850
200 p de pipes eau de vie de [illegible]
A vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson

Tabac en feuilles.
316 BALLES, comprenant 1ere, 2e, 3e, 4e et capaduras, en débarquement du brig Elizabeth, venant de la Havane, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane. 7 janv—10

EN débarquement du navire Saragossa, venant de Bordeaux et à vendre par les consignataires:
150 barriques vin rouge,
30 barils vin blanc,
160 caisses vin rouge,
160 caisses vin blanc.
C. CAVAROC & Co, 144, Royale

GINGEMBRE de Canton—50 caisses en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 55, Vieille Levée.

CAFE de Java—100 sacs en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 55, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Saragossa, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
300 caisses vin rouge bon ordinaire, de 12 bouteilles chaque, à vendre par E. LAMBERT, 40, rue des Magasins

VIN rouge et vin blanc supérieur—31 barriques vin rouge Montferrand
12 barriques vin rouge St Emilion supérieur
[illegible] do vin blanc Haut Sauternes
En débarquement du navire Saragossa, venant de Bordeaux, à vendre par R. CABIBRAC & Co, 20, Vieille Levée

VIN supérieur en Caisse—100 caisses vin rouge, Margaux supérieur, 1er cru, en débarquement du navire Saragossa, venant de Bordeaux, à vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

EAU DE VIE cognac des meilleures marques—Bo. 20, de 1/2 Cognac Vrillac [illegible] Jas Morris, 1818, en débarquement du navire Saragossa, venant de Bordeaux, à vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

BLE Farrazin—50 caisses blé sarrazin frais de Holl, en débarquement et à vendre par ALFRED KEARNY, 12, rue des Magasins

RESTAURANT JACQUART,
Tenu par AUGUSTE JEAN,
No 22, rue St. Philippe.
CET établissement sera ouvert au public le 1er janvier. Il se recommande par son excellente tenue, le choix des vins et l'activité du service.—Salons particuliers; chambres garnies.—PRIX MODERES. 1janv—1m

CHANDELLES BORDEAUX OU PARIS. A vendre par L. & J. TARDOS, 38 Vieille Levée

ON demande une jeune nourrice de couleur, sans enfant, et avec de bons renseignements. S'adresser rue Royale No 250. 6 jan—3f

SEMMONS & Co.
TELESCOPES portatifs qui ont obtenu la médaille à l'exposition [illegible]: VICTORIAS ou Lorgnettes de poche, et Lorgnettes pour courses,—à vendre à bon marché au No 82, rue du Camp, encoignure Natchez. 6 janvier

Charbon Cannel Anglais.
DEUX CENT CINQUANTE TONNEAUX, qualité extra, tiré chargement du navire J B Monmith, garanti égal à tous les charbons importés jusqu'ici, à livrer aux acheteurs, sans frais de charret, au même prix que le charbon de Pittsburgh.
C. A. MILTENBERGER, Bureau No 101, rue Gravier, et 147, rue Tchoupitoulas
6 janv—1f

QUININE française—En débarquement du trois-mâts Jacquart du Havre—500 onces quinine de la maison Alfred Labarraque & Co. A vendre par P. D SEGOND & COUTIN, 44, Bienville

EN débarquement du navire Annie Kimball:
18 barriques vin rouge
16 tierçons vin blanc Haut Sauternes
A vendre par P D FREMOND & COUTIN, 1 Bienville

$10 de Récompense.
PERDU, un très gros CHIEN noir, pattes blanches, collier en cuir au cou. La susdite récompense sera payée à la personne qui le rapportera au bureau de ce journal. La personne chez qui on le trouvera après cet avis sera poursuivie devant les tribunaux. 6 janv—6f

ON demande un agent à la commission pour cueillir des ordres et des consignations pour l'Europe. S'adresser avec références au Bureau de Poste Boîte No 190. 8 jan

VINS ROUGES en barriques — En débarquement de la barque Annie Kimball:
100 barriques St-Julien
50 do Montferrand
60 do Queyries
120 do Cambianes
40 do supérieur Margaux
24 do Haut Sauternes vin blanc
A vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

VIN ROUGE—1200 caisses Claret St Julien Margaux en débarquement de la Annie Kimball. A vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

EN débarquement du navire Annie Kimball:
50 caisses fraises au jus J. Pons, Bordeaux
10 do Petits pois 1/2 et 1/2 boîtes
5 do pâtés truffés 1/2 et 1/2
21 do Sardines 1/2 et 1/4
A vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier.

CERISES à l'eau-de-vie—100 caisses en débarquement du navire Annie Kimball. A vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23 rue Gravier

VIN ROUGE—18 barriques vin de Bordeaux, en débarquement du navire Annie Kimball. A vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23 rue Gravier

VINS ROUGES—100 caisses de St Julien, Washington Morton, grand vin [illegible] en débarquement du navire Annie Kimball. A vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23 rue Gravier

VINS, VINS—120 caisses Barsac, Haut Sauternes,
200 caisses do do 24 1/2 bouteilles,
50 douzaines de 12 do
En débarquement du navire Annie Kimball de Bordeaux et à vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

SARDINES ET FRUITS AU JUS—
30 caisses fruits assortis au jus,
30 caisses demi-boîtes sardines à l'huile,
[illegible]
En débarquement du navire Annie Kimball de Bordeaux.
A vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

SAUCISSON de Lyon—100 boîtes blanc, jaune et brun. En magasin et à vendre par R. CABIBRAC & Co, 20 Vieille Levée

Champagne! Champagne!!
160 paniers champagne Piper Heidsieck, grandeur demi-bouteilles.
A vendre en débarquement par J M GURNER, 40 Gravier

CELEBRATION
DU 42e ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DU 8 JANVIER 1815.

Le comité du Conseil Commun a adopté le programme suivant pour la célébration du 42e anniversaire de la BATAILLE DU 8 JANVIER 1815,

Sous la direction de

Gen. E. L. TRACY, Grand Maréchal.

Le cortège se formera à midi précis, à la jonction des rues Canal et Royale, sous la direction du grand Maréchal et de ses aides. Il descendra la rue Royale jusqu'à la rue Esplanade, montera la rue Esplanade jusqu'à la rue de Chartres, montera les rues de Chartres et Camp jusqu'à la rue Julia, descendra la rue Julia jusqu'à la rue St Charles, descendra la rue St Charles jusqu'à la place Lafayette où elle s'arrêtera.

ORDRE DU CORTEGE.

Maréchal,
Escorte militaire,
Musique,
Grand Maréchal,
Le maire de la ville et les Recorders des quatre districts.
Membres du Conseil Commun,
Musique,
Vétérans de 1814 et 1815.
Comité d'arrangement.
Officiers de l'armée et de la marine des E. Unis.
Le Gouverneur de l'Etat et son état major.
Les Membres du Sénat et de la Chambre des Représentants.
Les Directeurs de l'Université de la Louisiane,
La Faculté de Droit de l'Université de la Louisiane,
La Faculté de Médecine de l'Université,
Surintendant des écoles Publiques de l'Etat,
Le major gén. J. L. Lewis et son état major,
Les officiers de la Milice,
Le Secrétaire d'Etat, le Trésorier d'Etat,
L'Auditeur des Comptes Publics, l'Ingénieur Civil et l'Arpenteur Général,
Les Consuls Etrangers,
Les Etrangers distingués,
Les Juges de la Cour Suprême,
L'Avocat Général et l'Avocat de District,
Les Juges des Cours des Etats-Unis,
L'Avocat de District des E.-U et le Marshal des E.U.,
Les Juges des Cours de District de l'Etat,
Les Juges de Paix de l'Etat,
Un Marshal,
Les Pompiers, avec leurs bannières,
Un Marshal,
Les Directeurs, les Professeurs, et les Elèves des Ecoles Publiques,
Le Collecteur du Port, l'Officier Naval, le Surveyor de la Douane et le Maître de Poste,
Le Receveur et le Régistreur du Bureau des Terres des Etats-Unis.
Le Surintendant et les officiers de l'Hôtel des Monnaies,
L'Assesseur des Hypothèques et le Régistreur des Attestations.
Le Clergé,
Les Membres du Barreau,
Les Membres des Sociétés Médicales,
Les Notaires Publics,
La New England Society,
Un Marshal,
Les Francs-Maçons,
La Grande Loge et les Loges subordonnées,
Les Odd Fellows,
La Grande Loge et les Loges subordonnées,
Les Sociétés Charitables,
Les Sociétés Hibernian, St Patrick, Allemande, Tempérance et Fireman,
Institutions bienveillantes et autres Sociétés, dont de Tempérance,
Capitaines de Port et Gardiens du Port,
Capitaines de navires et de bateaux à vapeur,
Les étrangers et les citoyens en général,
Un Marshal,
Escorte Militaire.

Les Vétérans de 1814 et 1815 sont priés de se réunir au City Hall, à 11 heures et demie du matin, afin de se joindre au Maire, aux Membres du Conseil Commun et au Comité d'arrangement et se rendre de là à la place où le cortège se formera.

Par ordre du Comité,

A. LANDRY, | Présidents.
JOHN R. HOLLAND, |

Association Louisianaise des Vétérans de 1814 et 1815.

UNE assemblée des membres de cette association, aura lieu jeudi, 8 de janvier, à 9 heures du matin, à la Bourse St-Louis, afin de procéder à la nomination de ses officiers pour l'année 1857.

L'article VII de la Constitution sera mise en vigueur.

Les membres de l'Association sont respectueusement invités à un dîner qui sera préparé par M. LEVIE rue Bienville, No 29, à 6 heures.

Par ordre du Président,
PHILIPPE LANAUX, secrétaire

Modes, coiffures, Broderies, Broderies et Dentelles.

D. P. SCANLAN & Co, Nos. 12 et 16, rue Chartres, viennent de recevoir par [illegible]

300 PIECES SOIERIES POUR ROBES, dont quelques-unes les plus riches de l'importation, à des prix [illegible] [illegible]

Un magnifique choix de dentelles, broderies [illegible]

Un assortiment complet de manteaux et [illegible]

Trois cents robes en soieries à 75 cents, $1 et $1 25 [illegible]

Un choix de chapeaux de Paris, venant d'être reçus, pour dames, filettes et enfants. 7janv

Graines de Jardinage.
Récolte de 1856.
R. DOUR,
68, rue Conti, Nouvelle-Orléans.

Vient de recevoir par les derniers steamers venant du nord, et par le navire John G. Coster, du Havre, un grand assortiment de Graines de Jardinage, de fleurs, de luzerne, de trèfle et de gazon.

[illegible]

Equipage et Fourneaux à bagasse.

LE soussigné est prêt à exécuter des marchés pour placer pendant la prochaine saison, le fourneau perfectionné à bagasse et de l'équipage perfectionné de Gilman [illegible]

[illegible]

Pour plus de renseignements, s'adresser à SAML H. GILMAN, 27, rue Natchez
3 jan—6m

SUCRERIE SUPERIEURE,
BOUILLE À VAPEUR D'EDWARD.

[illegible]

Liste des planteurs qui se sont servis de cet appareil:
MM. Kenner & Downman, Lafourche.
R. C. Gibbs, Iberville.
Henry Bonnes, Ascension.
S. T. Hardman, Iberville.
S. O. Nelson, Ste Marie.
W. & H. Plaquemines, Plaquemines.
DANIEL EDWARDS,
Nos 38 et 92, rue Nlle Levée, Nlle-Orl.
1janv—2m

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 20 décembre 1856.

L'ELECTION annuelle de directeurs par les actionnaires de cette Banque aura lieu à la maison de Banque Lundi, 2 Février 1857, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
Nlle-Orléans, 12 décembre 1856.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau No 18 rue Baronne, LUNDI 12 janvier 1857, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire
12 déc—jusq 12 jv

Compagnie des grands chemins de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu conformément à la Charte, le LUNDI, 19 janvier. Une élection de [illegible] directeurs aura lieu le MERCREDI, 21 janvier prochain, au bureau de la compagnie, No 3, rue St Pierre.

Nlle Orléans, 22 décembre 1856.
BENJ. F. FLANDERS, secrétaire

Avis de société.
M. CHARLES LAFITTE est admis comme associé de notre maison, à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1857.
JEANNET, QUERTIER & Co.

Etablissement Lithographique,
A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE

L'IMPRIMERIE Lithographique bien connue, au No 118, Passage de la Bourse, appartenant à M. Weimann, contenant 3 presses et une grande quantité de pierres lithographiques de toute espèce, [illegible]

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
30 déc—1m

Le Dr HECTOR CORNIER est prié de passer au Consulat de Belgique, pour affaires importantes le concernant.

Médecine Homœopathique.

LE Dr C. ESCUDIER, reçu médecin à Paris, ayant pratiqué la médecine en France et dans l'Amérique du Sud, vient s'établir à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]

Son domicile est rue de Chartres 162, où l'on peut le trouver à toute heure, mais particulièrement entre midi et trois heures. 31déc—1m

Pernod, magasin, et à vendre—[illegible] balles houblon, de la nouvelle récolte
20 [illegible]
30 barils graines de lin, très propres
10 [illegible] de sel d'Epsom
20 [illegible] de sirop
Par P. CURACHS FRERES & CO.
Enc. Royale et St-Philippe

Aux Voituriers.
20 barils noir de Campêche
10 barils fustic
4 barils bois de Brésil
10 barres orseille
Bones—10 pastels.
A vendre par P. CURACHS FRERES & Co, enc. Royale et St. Philippe

A. MALLET,
PRATICIEN HORLOGER,
Rue du Camp No 11,

A CONSTAMMENT en magasin un assortiment choisi de montres, bijouterie, orfèvrerie et horloges.

Une grande variété de lunettes pour tous les âges, or, argent et acier.

Une expérience de vingt années dans la réparation des chronomètres, montres, pendules, [illegible]

Petite Annonce et la rue du Camp.

VIN ROUGE—1000 caisses St-Julien Médoc, en débarquement du navire Stoker, venant de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

LOTERIES DE SWAN & Co.
Loterie de l'Académie [illegible] du Sud.
CLASSE M.

Pour être tirée publiquement dans la ville de Mobile, (Ala.) SAMEDI 10 janvier 1857, sur le Plan des numéros simples!

John Hartell & W. W. Hotwire, commissaires.
30,000 billets—2,800 lots.
Pris d'un lot à chaque dix billets!

MAGNIFIQUE PLAN!

1 lot de	$80,000	1 lot de	1,000
1 do	12,000	10 de	500
1 do	5,000	100 de	100
1 do	2,000	100 de	70
1 do	1,000		

APPROXIMATIONS:

4 lots de $120 approx. de $40,000 sont		$400
4 do	125 do 12,000	500
4 do	100 do 5,000	400
4 do	75 do 2,000	300
4 do	60 do 1,000	240
8 do	60 do 300	1600
9000 do	20 do	120,000

2,800 lots s'élevant à........ $204,000

Billet entier, $20—Moitié, $5—Quart, $2 50.

Huitième, 1 25.

Plan de la Loterie.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enroulés de petits tubes en fer-blanc et mis dans une roue.

Les premiers 225 lots, imprimés et enroulés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées; on tire un numéro de la roue des numéros et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 16 premiers lots, auront droit aux 64 lots d'approximation, d'après le plan.

Les 2000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $40,000. Par exemple, si le numéro qui gagne les $40,000 se termine par un 1, tous les billets se terminant par 1 gagnent $20. Si le numéro se termine par 2, tous les numéros se terminant par 2 gagneront $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

AVANTAGES AUX CLUBS.

Comme il est garanti qu'un billet sur 10 gagnera $20, nous vendrons des *certificats de paquets* de 10 billets (numérotés suivant) aux prix suivants, c'est à dire de qu'on risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers	$80
do do de 10 demi billets	40
do do de 10 quarts de billets	20
do do de 10 huitièmes	10

Où verra que pour $80 l'acheteur a un certificat de 10 billets, tandis que s'il achète des billets, il n'aura pour cette somme que 4 billets entiers. Les certificats lui donnent quatre chances de plus pour les forts lots. Des paquets de demi et quart de billets en proportion.

En demandant des billets ou certificats,

Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle.

La liste des numéros tirés et des lots gagnants nous sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Les billets qui ont gagné des lots sont payables comptant ou échangés pour d'autres billets, à l'an [illegible] bureaux.

Les demandes de billets peuvent être adressées à S. Swan, boîte 80, Bureau de poste, N-Orléans, ou à S. SWAN & CO, Atlanta, Ga. ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

COMPAGNIE DES STEAMSHIPS FRANCO-AMERICAINS

Les consignataires de marchandises par le steamship français JACQUARD, capitaine Bouillat, du Havre sont informés que ce navire commencera son déchargement vendredi matin, 9 courant, à son débarcadère, Basse district.

EDOUARD DUPASSEUR & Co., 82, rue Douane.
J. P. WHITNEY & Co, rue Carondelet.
7 janv—4 Agents

Ni le capitaine, ni les consignataires du steamship français JACQUARD, capitaine Bouillat, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit steamship.

Nul compte de provisions ne sera approuvé si préalablement [illegible] été présentés au bureau de MM. Ed. Dupasseur & Co. 82, rue Douane, ou l'on fournira des livres de compte à cet effet. 7 jan—8f

Le navire PARAGUAY, capitaine Ivan, venu de Bordeaux ayant débarquement dans le [illegible] [illegible]

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée. Les marchandises non retirées, [illegible] seront emmagasinées aux frais des consignataires. C. CAVAROC & Co, 144, rue Royale

Avis aux contribuables.

LES personnes payant des taxes sur les revenus, les meubles, etc., sont informées que les présentes taxes sont à payer [illegible]

[illegible]

JOS. SOLOMON, Recorder du Trésorier District.
Nlle Orléans, 7 janvier 1857.

Avis aux Contribuables.

AVIS est par la présente donné que les tableaux d'assessement des biens meubles, capitaux, etc., du Deuxième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts, pour être examinés et révisés, pendant trente jours, à partir de MERCREDI, 7 JANVIER courant, à mon bureau au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. [illegible]

Bureau du Recorder du Deuxième District, 6 janvier 1857. JOHN R. HOLLAND, Recorder du 2me Dist

CINQ CENTS piastres de récompense.

LA Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, payera une RECOMPENSE DE CINQ CENTS PIASTRES, pour l'arrestation et conviction de la personne ou des personnes [illegible]

Par ordre de la direction,
ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire

IL Y A QUINZE ANS.
ALFRED MUNROE & Co
No. 34, rue des Magasins, encoignure Gravier,

Etablirent le système D'UN PRIX, croyant que c'est le meilleur moyen de vendre des marchandises.

Dans le GRAND MAGASIN DE VETEMENS, trouve que le principe est bon et plait à tout le monde.

Ils ne changent jamais leurs prix.

LE PLUS
FORT ASSORTIMENT DE
VETEMENTS A LA NLLE ORLEANS,
TOUJOURS AU
SUSDIT MAGASIN,
Y COMPRIS
PARDESSUS,
REDINGOTES,
HABITS DE TOUS LES JOURS,
PANTALONS,
GILETS DE DESSOUS,
ET LINGE DE PEAU,
DE TOUS GENRES.

No 34,
RUE DES MAGASINS.
ALFRED MUNROE & Co.

Pianos. Pianos.
J. GAUDE,
RUE ROYALE, No 104,
VIENT de recevoir un magnifique assortiment de PIANOS des manufactures d'ERARD et de PLEYEL qu'il vendra à des prix réduits. M. Gaude [illegible]

M. J. Gandin se charge comme par le passé des réparations et des accords de pianos.

Le No 2069 a gagné le piano Pleyel de l'Exposition. 25 janv—1m

Peintre en portraits.
M. H. HASLOCK a établi son nouvel atelier au No. 74, rue de Chartres, au second. [illegible]

EUG. CHASSAIGNAC,
Professeur de Piano et de Chant.
S'ADRESSER—rue St Pierre No 125 ou au magasin de musique de M. L. E. Benoit, rue de Chartres. 31 déc

DEMANDE.
DE bonnes ouvrières en robes trouveront de l'emploi en s'adressant au coin des rues Royale et Bienville, chez Mme P. ALBERT. 16 déc

Planches! Planches!
30,000 pieds de planches de cyprès sec. A vendre par J. RIVIERE & HICKMAN, 50 et 52 rue de la Commune
20 déc

A vendre par les soussignés, en magasin et sous la clé de la Douane:
300 paniers vin de Champagne de la marque appréciée de St-Marceaux & Co, Reims.
A. STURZENEGGER & ETERNOD, 47 rue de Chartres
31 déc

EN vente chez les soussignés, à très bas prix:
8 caisses cognac allemands provenant du navire Charles, de Rotterdam.
A. STURZENEGGER & ETERNOD, 47 rue de Chartres
31 déc

JOHN CULBERTSON,
AVOCAT ET CONSEILLER,
No 13, Passage de la Bourse St-Louis,
Entre les rues Conti et Bienville

A LOUER—Le bureau ci-devant du magasin 57 et 58, rue Vieille Levée. S'adresser sur les lieux. 27 déc—1m

A VENDRE
Deux petites maisons situées à l'encoignure des rues Louisa et Craps.
S'adresser à BERTE & GREMA, 72, rue Gravier
10 déc

PLUSIEURS MANŒUVRES trouveront de l'emploi en s'adressant rue Toulouse, No 12, entre Chartres et Levée, chez PAUL LACROIX.

L. BINOCHE & Cie,
66, rue de Chartres, encoignure Douane.

ONT l'honneur d'informer les Dames qu'ils viennent de recevoir, par les steamers *Alma* et *F. Arago*, un magnifique assortiment de marchandises [illegible]: ROBES DE BAL, MANTELETS, Chapeaux de dames, Coiffures, Broderies, ROBES DE BAL; CHALES CACHEMIRE et autres; EVENTAILS, OMBRELLES, et un grand choix d'articles de fantaisie qu'ils vendront aux prix les plus modérés.

L. BINOCHE & Co ont également l'honneur d'informer les dames qu'ils ont fait venir de Paris, pour la confection des Modes, une première demoiselle d'un talent tout à fait hors ligne et qui est secondée par des ouvrières habiles qu'ils ont également fait venir de Paris. [illegible] 12déc

AVIS.
PERDU, le certificat No 48, daté le 26 février 1852, [illegible] action(s) (8s) du "Good Intent Fire Boat Company," au nom de L. M. Bienvenu. [illegible]

MC. THOMAS, Administrateur de la succession de L. M. Bienvenu
Nlle-Orléans, 24 décembre 1856.

RIZ—100 boucauts riz extra prime, en débarquement de la barque Jn Lester, venant de Charleston, à vendre par H. MECOMB, 31, rue de la Commune

GRUYERE—25 meules de la célèbre marque "Vache Fribourgeoise" en débarquement du navire Caliez; à vendre par HOSTHENE THOMAS, 9, Gravier

A TERRE par le navire Wurtemberg, venant du Havre:
50 caisses de 100 1/2 boîtes sardines de Lorient, marque Guilloux; 20 caisses de 50 do do do;
50 caisses de 10 meules fromage Gruyère; 100 caisses de 12 fromages de Hollande, qualité supérieure; 100 paniers champagne [illegible]; [illegible] do champagne de Pasy au naturel, en grandes et demi-bouteilles, marque E. Daniel.
A vendre par HENRY VALETON, 38 rue St-Louis

☞56

Le numéro ci-dessous gagne un lot!

56 **JOSEPH RAFEL** 56

56 RUE DU CAMP. 56

JOSEPH RAFEL, No 56, rue du Camp, continue à distribuer des lots de bijouterie, à l'encan, au public de la Nouvelle-Orléans. Il le prie de se rappeler le numéro qui est en tête de cette annonce, de venir examiner et juger par lui-même le stock suivant d'articles sans pareils qui ne sont qu'imparfaitement décrits plus bas:

[illegible]

Articles de fantaisie, tels que porte-cartes en or, en argent, perle, écaille et ivoire; porte-monnaie, [illegible]

Les articles énumérés plus haut seront vendus à l'amiable vingt-cinq pour cent meilleur marché que dans aucun autre établissement sur ce continent. VENEZ, EXAMINEZ ET SOYEZ CONVAINCUS.

Je réparerai ou fabriquerai, dans le plus bref délai, tous les articles qui concernent la bijouterie, &c. &c. car je me suis assuré les services des plus habiles ouvriers.

Ayant acheté à cinquante cents à la piastre, comptant, le fonds d'un des premiers établissements (en liquidation) de bijouterie et articles de fantaisie aux Etats-Unis, en fonds, ajouté au mien qui n'était égale par aucun autre forme à assortiment le plus considérable qui ait jamais été offert au public.

NE TARDEZ PAS. 1er janv—1m

Maison A. Elie & Chassaignac,
Successeurs de M. T. E. Benoît,
Rue de Chartres, 78.

Grand entrepôt de musique et instruments de musique de France, d'Allemagne et d'Italie.

LE plus grand assortiment de musique classique et moderne, aux prix les plus réduits. Reçu par les navires Alma, F. Arago et Southern-Eagle:
16 douzaines accordéons depuis $4 jusqu'à $30.
50 du violons de toutes qualités.
30 do archets assortis.
Instruments en cuivre pour musique militaire—Saxhorns—Cornets—Bombardons Bugles—Trombones—Tambours—Chapeaux chinois—Triangles—Cymbales.
Assortiment complet de fournitures pour les marchands et amateurs [illegible]
Clarinettes dans tous les tons de 6 à 13 clefs.
16 douzaines de flûtes, bois, ébène, grenadille, de 1 à 8 clefs.
2000 paquets de Cordes pour violon, guitare, alto, violoncelle, contrebasse et harpe, de 1re qualité.
Spécialité pour les chanterelles de Naples.
A. ELIE & CHASSAIGNAC.

Le soussigné remercie MM. les marchands de la campagne et MM. les professeurs de musique du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé, et les prie de continuer [illegible] leur successeur.
T. E. BENOIT
Nlle Orléans, 4 janvier 1857.

Ecole d'équitation
DU Dr L. E. DELRIEU,
Encoignure Bassin et Saint-Louis.

PAR mois et trois leçons par semaine $12 00
Promenades [illegible] $20 00
Courses, par cavalier [illegible]
Entrée du manège, par cavalier, $2
Leçons de cour [illegible]
Leçons [illegible] le dimanche excepté, $15
Les lundi, mercredi et vendredi, sont affectés aux messieurs.
Les mardi, jeudi et samedi sont exclusivement réservés aux dames.
Dressage de chevaux en liberté et à la plate-longe, aux allures de manège et de haute école.
Constamment en vente un grand assortiment de chevaux [illegible] pour cavaliers et amazones.
L. E. DELRIEU, D. V.

SPÉCIALITÉ.
133. *Encoignure Bourbon et St-Louis.* 133.
Mme P. LAFARGUE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle a constamment renouvelé son stock de DENTELLES.

Bals—Bals—Bals
GIQUEL & JAMISON,
18, rue de Chartres,

RECOIVENT directement des ateliers J. G. Guiel et Mahaux du Havre, les articles suivants, qu'ils offrent en vente à des prix modérés:
[illegible]
GIQUEL & JAMISON, 18 rue de Chartres
3 jan

LA société ci-devant connue sous le nom de Lauve [illegible] Co., est dissoute par consentement mutuel. [illegible]
Nlle-Orléans, 31 décembre 1856.

M. OLIVIER LAUVE est chargé de sa procuration générale, par le présent [illegible] pendant mon absence de l'Etat.
M. J. BUJAC.
Nlle Orléans, 1er janvier 1857.

Costumes, Masques et dominos
J. B. THIERRY,
105, rue Royale, entre Conti et St-Louis.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un assortiment de costumes de caractère, [illegible]

Gants et autres accessoires de toutes sortes, le tout aux prix les plus modérés. 5 janv—jus 24fv

CONSERVATION DE LA VUE.
Plus de cécité.

SEMMONS & Co, inventeurs et fabricants de lunettes en cristal de roche, du Brésil, à Cornwall (Angleterre) annoncent au public de cette ville, qu'ils viennent d'ouvrir [illegible]

82, RUE DU CAMP,
Encoignure Natchez.

Les verres de ces célèbres lunettes, faits en cristal de roche du Brésil, sont fabriqués, selon les règles de la nature, par la lumière [illegible]

Heures de bureau, de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

Université de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1856.

MM. Semmons & Co—Selon vos désirs, j'ai examiné avec soin et essayé les spécimens de lunettes de Messieurs qui, un cristal de roche, et qui portent votre estampille. J'ai le plaisir de certifier que la vision en paraît excellent et le poli admirable, et je ne doute pas qu'elles ne répondent à un usage excellent.
J. L. RIDDELL, M. D. Professeur de Chimie.

J'ai aussi examiné les lunettes de Messieurs Semmons & Co, et je partage l'opinion du Dr Riddell, dans son certificat. JAMES JONES, Dr Médecin.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1856.

MM. Semmons & Co—J'ai examiné les lunettes que [illegible]

J'ai l'honneur, etc. Dr T. M. AUSTIN, Oculiste.

Ces lunettes sont recommandées par
Prof. A. Taylor, M. D., [illegible]
Prof. L. Flanda
J. H. McMahon, publiciste,
John Walters, M. D., [illegible]
A. W. Butler,
Cave Johnson, ex Maître de Poste-Général
Juge N. Green, Nashville, Ten.
Rev. J. T. Edgar,
Richard P. Miles, évêque, Nashville, Ten.
Prof. R. Gedding, M. D., Charleston, S. C.
Prof. J. Edwards Holmes,
M. Sherman, de la Banque [illegible] Charleston, S. C.
A. Lopez, M. D., Mobile, Ala.
John H. Woodcock, M. D., Mobile, Alabama.
E. Chilcere,
William McDowell,
David Dale Owen, New Harmony, Ind.
Prof. A. Means, M. D., Augusta, Ga.

Et des centaines d'autres en Europe et en Amérique, qui tous certifient l'immense supériorité de ces lunettes sur toutes celles dont on a fait usage jusqu'à ce jour. On peut voir les certificats originaux à leur bureau, 82 rue du Camp, enc. Natchez.
22 déc—1m

AGENCE GENERALE
DE COLLECTIONS.

NOUS annonçons respectueusement au public que nous avons formé une société sous la raison THEARD, AUBERT & Co, dans le but d'établir une AGENCE GENERALE DE COLLECTIONS.

[illegible]

Nous avons essayé d'établir ce bureau, qui nous l'espérons, répondra au désir général des habitants de cette ville, à ceux de toutes les autres paroisses qui demeurent dans les paroisses de cet Etat ou dans d'autres Etats, auraient des comptes à collecter à la Nlle-Orléans.

Nous ferons des remises journalières, hebdomadaires ou mensuelles, au gré de ceux qui nous honoreront de leur bienveillant appui.

Notre commission variera selon la nature des comptes [illegible]

Nous avons un compte ouvert à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où toutes les sommes collectées seront déposées chaque jour.

Notre Bureau est au No 68, Rue Royale.

RÉFÉRENCES:

P. Durel & Co,	Louis H Pilie,
J. A. Braud & Landry,	Gen. John L. Lewis,
E. J. Hart & co,	Chas E Waterman,
Alexis Robert,	Richards, Slocumb & co,
Dr G Roussel,	A. Chiapella,
E. Cabery,	Theo Guyol,
A. Boudousquié,	Dr Tanil,
M. H. Pearman & co,	C. C. Lathrop,
B. W. Hebrard,	O. Dabuys,
Edward Barnett,	Sewell T. Taylor,
Dr E. Dabourg,	Tutt, Monk & co,
Dr E. Sabatier,	Malard & co.
McCutchon, Howell & co,	

PAUL E. THEARD,
EDWARD G. AUBERT.
16déc—1m

DILLON & HOVEL,
No 9, RUE DU CAMP,
Montres, Bijouterie, articles de fantaisie et argenterie.

DILLON & HOVEL ayant reçu un nombre considérable d'articles du dernier genre, appellent sur ces articles l'attention des acheteurs:

MONTRES.
En or, $60 à $250. En argent, $10 à $40.

BIJOUTERIE.
Parures complètes pour dames, quelques unes de choix et du dernier genre, broches, boucles d'oreilles, bagues, chaînes, bracelets en or, en jais et de choix.

ARGENTERIE.
Couteaux de table, de dessert, à café, sel et moutarde; fourchettes de table et de dessert, salières, services de thé, gobelets, coupes, etc.

REPARATIONS.
D. & H. ont des horlogers et des bijoutiers experts, et se chargent de mouvement et de réparer les bijoux à des prix modérés.
DILLON & HOVEL, 9, rue du Camp
19déc—1m

ETRENNES. ETRENNES.
66—Rue du Canal—66
(*Une porte de la rue de Chartres.*)

NOUS recevons, à "très bon marché," pour clore, une facture d'objets en porcelaine, ornements de cheminée et de toilette, pendant quelques jours seulement. Nous invitons les personnes qui désirent avoir de jolis articles d'étrennes à venir examiner cet assortiment qui vient presque à prix coûtant. A. ROUSSEL & Co.
31 déc une porte de la rue Chartres

TOMBOLA,
DE $16,000.

vente par actions
DE 16,000 OBJETS DIFFERENTS, REPRESENTANT UNE VALEUR DE $16,000
A TIRER AU SORT ENTRE LES SOUSCRIPTEURS OU ACTIONNAIRES.
LE 31 JANVIER 1857.
PRIX DE LA SOUSCRIPTION........ $1
400 billets réservés aux ORPHELINS.

LE TIRAGE SE FERA EN PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DES ASILES.

Cette Tombola comprend 300 lots principaux ou de valeur, dont suit la désignation sommaire:

PREMIERE SERIE.
1er lot; UNE MAISON,
D'UN REVENU ANNUEL de $900
Située rue des Remparts, No 70, entre Conti et Bienville.
Le plan de cette maison sera exposé au siège de la Tombola,
LIBRAIRIE NOUVELLE,
No 167, RUE DE CHARTRES.
2e Lot—UN MAGNIFIQUE PIANO, de la meilleure facture.
3e Lot—UN BUGGY NEUF, et un très beau cheval avec harnais, également neufs.
4e Lot—UN PIANO PICOLO, parfaitement garanti.
DEUXIEME SERIE.
UNE PARURE EN DIAMANTS, CINQ FORTS LOTS
D'ARGENTERIE, consistant en COUVERTS DE TABLE, COUTEAUX DE DESSERT, Gobelets, etc., etc.
10 lots composés de 20 Montres en or, de tous modèles et de prix gradués.
30 Montres en argent, de différens prix
20 CHAINES d'or, pour hommes et pour dames
20 BRACELETS en or, de modèles assortis.
TROISIEME SERIE.
VINGT LOTS DE LIVRES RELIÉS, des meilleurs auteurs.
VINGT LOTS D'OBJETS D'ART, comme statuettes, gravures sur acier, lithographies et photographies toutes encadrées, &c, &c.
QUATRIEME SERIE.
CENT CINQUANTE LOTS
Consistant en broches, épingles, boutons de chemises, boucles d'oreilles, de prix divers [illegible]

Quant à la balance des lots, elle se composera d'objets divers de valeur égale, et tous d'utilité réelle qui seront délivrés aux souscripteurs, à leur choix parmi les différents articles qui seront exposés au siège de la Tombola [illegible]

Une valeur réelle de $16,000,

[illegible] 1857. A LA LIBRAIRIE NOUVELLE 167, rue de Chartres, [illegible]
30 déc—1m

TOMBOLA TOMBOLA
SANS CONSIGNE;

HATEZ-VOUS de prendre vos billets à la Grande Tombola de $3000.

Chaque numéro doit gagner.

Les lots se composent de horloges, cheval et buggy, glaces, pendule, bijouterie fine, riches et variés, &c, &c.

Le partage de la tombola se fera le 15 janvier. On trouve des billets à l'exposition, rue Royale No 104, entre Conti et St-Louis. 19déc—1m

LE SINGE AUTOMATE
Qui a obtenu la première médaille sur tous les jouets d'enfants perfectionnés à l'Exposition de Paris:
LE CELEBRE CANNIBAL.
LE GRAND TURC
Et quarante sept autres nouveaux jouets et articles, ainsi qu'une grande variété d'autres articles, sont offerts aux amateurs, dans une TOMBOLA qui sera tirée au magasin de jouets et de M. PHILIPPE RUKRT.

Attendu que tous les billets [illegible]

Empressez-vous de venir examiner ces merveilleux [illegible]

INSTITUTION
Commerciale, Industrielle et Littéraire.
FONDEE PAR M. LEFOULLON en 1845,
Rue St Claude, entre Ursulines et Bayou.

LE corps de bâtiment des classes a été construit en 1850, d'après un plan [illegible]

Branches d'instruction

Lecture, Ecriture [illegible], Arithmétique, Cosmographie, Géographie, Histoire, Tenue des Livres en partie simple et en partie double, Rédaction et Composition commerciale et littéraire, Géométrie, Dessin du paysage et dessin linéaire appliqué au plan, Trésor, Broderie et [illegible] tous les genres de travaux d'aiguille [illegible]

Tous ces cours se font en anglais et en français et en anglais, et sur le même [illegible]

Classe du soir.

Lecture, écriture, arithmétique, grammaire, tenue des livres en partie simple, en partie double et en doubles [illegible], géométrie, dessin linéaire et dessin du paysage appliqué au plan.
7 janv—1m

INSTITUTION LATORRE.
Coin Esplanade et Tremé.
Cours général de Littérature Française.

JE me propose de combler une grande lacune de notre enseignement, en ouvrant à mon institution un cours général de Littérature Française.

Je destine surtout ce cours à notre jeunesse. Le vif intérêt que je lui porte et ces [illegible] depuis bon long des fonctions pédagogiques m'autorisent peut-être à la faire jouir du cercle des connaissances, [illegible]

Pour rendre en tous points mon œuvre digne du but que je me propose je me suis assuré le concours d'un homme connu en France par des productions littéraires justement estimées et par les relations de monde les plus honorables.

Je compte sur le concours éclairé des parents—Ils savent trop combien l'étude des belles lettres est considérée comme la plus importante, comme la plus propre à épurer l'esprit et à élever le cœur, pour ne pas comprendre qu'elle doit devra être [illegible]

Le cours aura lieu deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, de 4 heures à 5 heures de l'après-midi, et commencera le samedi, 10 janvier 1857.

Conditions du cours.............$2 par mois
On souscrit au siège de l'établissement, coin Esplanade et Tremé.
A. LATORRE.

INSTITUTION LATORRE,
Coin Esplanade et Tremé,
Cours d'Espagnol.

A la demande de quelques jeunes gens, je me suis décidé à ouvrir, à mon institution, un cours d'espagnol qui sera confié à l'habileté de M. J. Alsar et avantageusement connu par les heureux résultats qu'il a déjà obtenus.

J'engage fortement les jeunes gens à encourager ce cours dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

Heures de classe—Tous les jours (samedi excepté) de 7 à 8 heures du soir.

Conditions: $3 par mois 3 jan—1m

J. COLLON,
Encoignure Royale et Ste-Anne,

VIENT de recevoir par les navires Pure Flush et Harvey, du Havre:
Un grand assortiment de jouets, ménages et meubles pour enfants
Coquillages de toutes sortes
Rubans de velours noir depuis No 2 à 30
Galons noir et velours épingle noire pour garniture
Peignes divers
Gants riches pour femmes à 50 cts
do castor pour hommes à 75 do
do de Jouvin pour femmes à 75 do
Mouchoirs, cols etc.
On y trouve toujours un assortiment complet de Mercerie
Passementerie
Bonneterie
Parfumerie de Paris
Brosserie
Fourrures, manteaux, linges et chemises d'hommes. J. COLLON.
26 déc

Reçu par le navire E. G. Harvey, du Havre:
1000 bouteilles Rob. Boyveau Laffecteur
500 do sirop de Briant
100 flacons [illegible]
22 douzaines [illegible]
25 onces nitrate d'argent
100 flacons Atropine
100 bouteilles sirop de Lamouroux
500 flacons pilules Vallet.
A vendre par EDOUARD GUILLET, 166 rue Royale